



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats d'accompagnement dans l'emploi

Question écrite n° 90067

Texte de la question

M. François Lamy appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité sur la situation des personnes recrutées par le biais des contrats d'accompagnement dans l'emploi. Ces contrats ont été conçus en direction des salariés qui rencontrent des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Il semblerait donc logique qu'ils bénéficient d'un accompagnement conséquent en termes de formation. Or les débouchés en termes de formation semblent ne pas être mis en application lors de la conclusion de CAE, la plupart du temps faute de disposer des moyens suffisants. Il souhaiterait donc savoir pourquoi le dispositif des contrats d'accompagnement dans l'emploi ne comporte pas de volet de formation obligatoire ni de moyens financiers qui lui soient dédiés.

Données clés

Auteur : [M. François Lamy](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90067

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : cohésion sociale et parité

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 2006, page 3225